



03.11.2022 - 08:15 Uhr

En automne, tous les usagers de la route doivent être bien visibles

Vernier (ots) -

En cette saison automnale, les usagers de la route doivent adapter leur comportement aux conditions. En particulier, ils doivent assurer un éclairage correct de leur voiture ou de leur vélo et, en cas de déplacement hors des villes, penser au risque de croiser du gibier. Le TCS explique le bon comportement à avoir si, malgré tout, un accident avec un animal sauvage devait avoir lieu.

Avec ses températures élevées et ses longues journées, l'été est une saison idéale pour des déplacements sans souci en voiture ou à vélo. En revanche, avec des nuits qui tombent plus rapidement et poussent le gibier à se déplacer, des températures plus fraîches et du brouillard, l'automne pose de plus grands défis aux usagers de la route.

Voir et être vu

Quand vous roulez par mauvaise visibilité, en cas de pluie, de neige ou de brouillard par exemple, pensez toujours qu'en feux de circulation diurne la plupart des voitures ne sont pas éclairées à l'arrière. Si les conditions de lumière ne sont pas optimales, allumez toujours vos feux de croisement, parce que les feux " de jour " ne suffisent pas. Sur les véhicules modernes, on peut évidemment se dire que l'on fait confiance à la fonction " automatique " des phares, qui allume et gère automatiquement les feux de croisement / feux de route à la tombée de la nuit ou lors des passages dans des tunnels. Mais cet éclairage automatique ne réagit qu'aux fortes différences de luminosité, pas en cas de visibilité réduite par du brouillard, de la fumée, de la neige ou une forte pluie qui viennent perturber la visibilité, même si la luminosité reste suffisante. Dans ce genre de situation, c'est donc au conducteur de mettre en route, manuellement, ses feux de croisement. Les feux à brouillard avant et arrière, eux, ne doivent être utilisés que si la visibilité est inférieure à 50 mètres, à cause du brouillard, de la neige qui tombe ou d'une forte pluie. Les cyclistes doivent allumer leurs phares au plus tard dès que la nuit tombe ou que la visibilité est mauvaise. Pour rappel, depuis le 1er avril 2022, les vélos électriques doivent être équipés d'un feu de circulation diurne. En plus d'un éclairage correct, être bien visible est essentiel pour tous les conducteurs de deux-roues et tous les piétons. Ceux qui se déplacent en extérieur devraient donc tous porter des vêtements clairs ou avec des éléments réfléchissants.

Attention au gibier

Un éclairage fonctionnel et bien adapté est tout aussi primordial dans cette période où les mouvements du gibier s'intensifient. En automne, il faut adapter sa conduite et se montrer particulièrement attentif dans les zones de passages de gibier ou à proximité de forêts. En outre, il faut être toujours en mesure de s'arrêter dans les limites de sa zone de vision. Si malgré tout une collision avec un animal sauvage devait se produire, il est important de réagir rapidement et de manière adéquate: s'arrêter, allumer les feux de détresse, enfilez le gilet réfléchissant et placez le triangle de panne. Une fois le lieu de l'accident sécurisé, il faut appeler la police, qui décidera s'il faut, ou non, appeler le garde-chasse. Si l'animal parvient à s'enfuir après la collision, il faut tout de même avertir les autorités pour qu'elles puissent soit l'aider, soit abrégé ses souffrances.

Autres contraintes automnales

En automne, avec la baisse des températures, le risque de dérapage est plus élevé et les distances d'arrêt rallongées à cause des routes humides, froides, sales et recouvertes de feuilles mortes. Sans oublier les possibles flaques d'eau qui augmentent le risque d'aquaplaning. Par temps froid, il faut également penser au risque de formation de verglas sur les ponts. Autant de raisons qui expliquent pourquoi les automobilistes devraient dès à présent penser à équiper leur véhicule de pneus d'hiver, en suivant la règle de la bonne " OP-ration " : (octobre, Pâques).

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, massimo.gonnella@tcs.ch, www.presetcs.ch, www.flickr.com